

## **DECISION MUNICIPALE N°2022-41**

### **OBJET : Demande de subvention pour le Festival Le Bazar des Mômes**

Monsieur Manuel MARTINEZ, Maire de Marcheprime ;

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°18-06-20-04 du 18 juin 2020 (visa préfectoral du 22 juin 2020) par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire notamment pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention dont le montant figurant dans le plan de financement n'excède pas 500.000€

Vu la programmation du festival Le Bazar des Mômes prévue du 19 mars au 2 avril 2023 sur la commune de Marcheprime et les communes partenaires du Pays du BARVAL, organisée par Marcheprime comme chef de fil et coordinateur de la manifestation,

Vu que le festival s'inscrit comme un projet de territoire dans le champ culturel axé sur le spectacle vivant,

### **DECIDE**

**Article 1** : de solliciter une demande de subvention au Département de la Gironde pour le festival de Bazar des Mômes 2023 d'un montant de 10 000€ ;

**Article 2** : dit que les crédits seront inscrits au budget 2023.

Fait à MARCHEPRIME, le 18/10/2022.

Le Maire,

**Manuel MARTINEZ**

Publiée sur le site internet de la commune le : 24/10/2022

